

## Répartition des départements

## L'Économie et l'Emploi à Fabienne Fischer

**Le Conseil d'État a procédé à un miniremaniement. Nathalie Fontanet et Mauro Poggia perdent chacun des services.**

Marc Bretton

Le Conseil d'État n'a pas perdu de temps. Alors qu'il avait jusqu'à fin avril pour trancher, il a décidé de confier à la nouvelle élue de dimanche, la Verte Fabienne Fischer, un département axé autour de l'économie et de l'emploi. Concrètement, il comprendra la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (Dgderi), l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt), l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

#### Gros enjeux à venir

Pourquoi cette rapidité? «Le Canton est devant de gros enjeux, souligne Anne Emery-Torracinta, présidente du gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu prendre une décision rapide. Elle permettra à Madame Fischer de se concentrer sur des dossiers précis dès aujourd'hui.» La composition des départements sera adoptée officiellement lors d'une séance du Conseil d'État fixée au 30 avril, date de l'entrée en fonction de la nouvelle élue. Le Grand Conseil donnera ensuite son avis sur la nouvelle organisation.



L'entrée en fonction de la nouvelle élue Verte, Fabienne Fischer, est fixée au 30 avril. LUCIEN FORTUNATI

Que penser de ce département? Plusieurs choses. Premièrement, c'est un retour aux sources. Il ressuscite plus ou moins le Département de l'économie publique en main de Jean-Philippe Maitre, puis de Carlo Lamprecht. Ne manque que l'Aéroport, la Formation professionnelle. Ces départements thématiques présentaient une certaine unité de matière avant que Pierre François Unger ne fasse sauter l'emploi pour récupérer la santé... Deuxièmement, le Conseil d'État a fait au plus simple en se contentant, hors Office cantonal de l'emploi, de reprendre aux uns et aux autres des services qu'ils avaient dû assumer suite aux mésaven-

tures successives de Pierre Maudet. Politiquement enfin, une élue de gauche hérite d'un département en ligne avec son projet politique, qui veut pousser l'économie à respecter davantage les objectifs du développement durable. Dans ce cadre, le PLR et par extension l'Entente n'est pas humilié: s'il perd l'économie, il garde les finances. Enfin, le MCG se débarrasse du chômage au moment où celui-ci est en train de remonter...

#### Réactions favorables

Les réactions des partenaires sociaux sont plutôt favorables. «Nous nous réjouissons de travailler avec la nouvelle ministre de l'Économie, explique Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie (CCIG). Elle peut compter sur notre plein soutien et comprendra certainement l'importance pour les entreprises de redéployer leurs activités en

toute sérénité et prévisibilité et de privilégier des conditions-cadres favorables. La Chambre se fera volontiers porte-parole auprès d'elle des préoccupations du terrain. Nous nous réjouissons également de promouvoir auprès de nos membres les objectifs du développement durable.» À noter que cette réaction presque chaleureuse est peut-être liée au retentissant appui de la Chambre à la candidature de Pierre Maudet au Conseil d'État durant la récente campagne électorale.

Côté syndical, l'accueil est également favorable: «Après la volée de bois vert reçue par Mauro Poggia lors du dernier Grand Conseil sur la politique de l'Office cantonal de l'emploi, un changement est bienvenu, estime Davide De Filippo, président de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Le travail de l'OCE doit s'orienter vers l'accompagnement des

chômeurs et le respect de leurs droits plus que vers leur infantilisation et l'application d'une vague préférence nationale sans effets.» Sur le volet économique, en main de la nouvelle élue, les

«Le Canton est devant de gros enjeux.»

Anne Emery-Torracinta  
Présidente du Conseil d'État

attentes sont également nombreuses: «Le Conseil d'État s'est jusqu'ici attaché presque exclusivement à donner satisfaction aux employeurs en répondant pratiquement à toutes leurs revendications sans écouter les nôtres. Nous réclamons plus d'équilibre, que ce soit sur les horaires des magasins, la mise en place du salaire minimum, les mesures de sortie de crise.»

PUBLICITÉ

Publireportage

## Leasing de véhicules professionnels: une gestion agile de la mobilité

Répondre aux besoins précis des entreprises en matière d'équipement de transport tout en ménageant leur trésorerie.

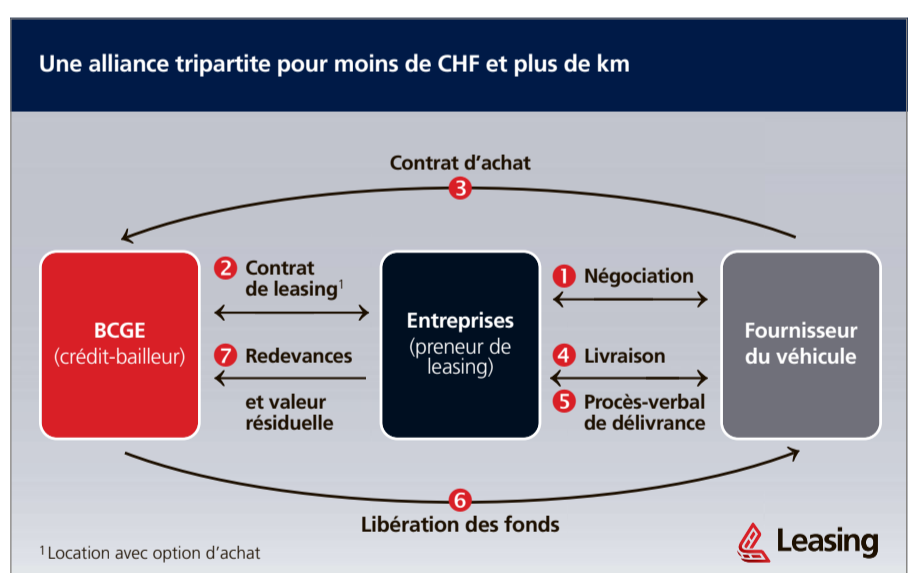
Pour se déplacer dans un véhicule utilitaire neuf et sûr, rembourser des mensualités moins élevées qu'un crédit classique et ne pas se faire de soucis quant à la revente future de l'objet, le leasing de véhicules à usage professionnel est l'option parfaite. Spécialement conçu pour les sociétés et les indépendants exerçant leur activité sur le territoire suisse, le leasing de la Banque Cantonale de Genève présente de nombreux avantages.

#### Libre choix du véhicule et de la marque

D'une part, le leasing couvre une large gamme de véhicules (utilitaires, voitures de direction, de tourisme, scooters, motos, vélos électriques, etc.) et de marques que l'entrepreneur choisit lui-même. D'autre part, aucun frais de dossier ni dépôt de garantie (caution) n'est demandé. En outre, une transparence totale sur la valeur résiduelle est garantie par l'envoi de la facture directement au client. Autre point non négligeable: afin de soutenir les efforts en faveur d'une mobilité à la fois plus verte et plus douce, un taux préférentiel est proposé pour toute acquisition d'un véhicule propre tel que défini dans les règlements cantonaux.

#### Rapidité d'octroi et versement initial optionnel

Similaire à un loyer, le leasing permet de préserver les liquidités de l'entreprise et d'augmenter ainsi sa flexibilité financière, sans oublier des mensualités fiscalement déductibles avec récupération de la TVA.



Un indépendant ou un chef d'entreprise qui recourt au leasing bénéficie d'une décision rapide et de formalités expéditives.

#### Modulable et accessible

Pour des montants à partir de CHF 2'500, le leasing peut s'étaler sur une durée de 6 à 60 mois, à charge pour le preneur de leasing de souscrire auprès de l'assureur de son choix une assurance casco complète pendant toute la durée contractuelle. Il est également possible d'obtenir un leasing *full service*, c'est-à-dire une mensualité qui couvre l'ensemble des prestations choisies liées au(x) véhicule(s): assurance, carburant, entretien courant, etc.

Un simulateur disponible sur [bcge.ch/fr/leasing-pro](http://bcge.ch/fr/leasing-pro) permet de calculer, directement en

ligne, la mensualité et le coût global d'un leasing. Un entretien avec un conseiller BCGE pour ajuster au mieux les échéances à son niveau de trésorerie est également recommandé.

#### Plus d'informations?

Tél. 058 211 21 00  
(du lun. au ven. de 7h30 à 19h30,  
sam. de 9h00 à 16h00  
et dim. de 9h00 à 13h00)

[info@bcge.ch](mailto:info@bcge.ch)

Demande et calcul en ligne  
[bcge.ch/fr/leasing-pro](http://bcge.ch/fr/leasing-pro)

**BCGE**

Aux côtés des entrepreneurs

## L'affaire du fonds Zell se règlera devant la justice

#### Recours

**Le Canton maintient que la Ville n'aurait pas dû puiser dans un fonds destiné aux aînés pour financer des prestations pour les SDF.**

La justice tranchera. La Ville de Genève a fait recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice dans l'affaire du fonds Zell. La Municipalité conteste la décision des autorités cantonales, estimant qu'elle n'aurait pas dû puiser dans ce fonds destiné aux personnes âgées afin de financer des prestations pour les sans-abri. «Le Conseil administratif n'a nullement détourné les dernières volontés de Mme Zell», a réitéré lundi soir devant le Conseil municipal Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé des Finances.

L'affaire agite le microcosme politique genevois depuis plusieurs semaines. À sa mort, la danseuse Emma Louise Zell - qui avait fui le nazisme pour Genève, où elle devint millionnaire - a légué l'entier de sa fortune à la Ville «et plus particulièrement pour les personnes âgées». Le règlement d'application précise que l'argent doit financer des prestations destinées aux personnes «ayant atteint l'âge d'obtention d'une rente vieillesse».

Dans le cadre des débats budgétaires, fin 2020, la Ville a décidé de ponctionner près d'un million de francs auprès de ce fonds, qu'elle a bien alloué à des prestations en faveur des aînés. Mais elle a, dans le même temps, ré-

duit d'autant sa propre contribution et redirigé cet argent vers l'urgence sociale. Autorité de surveillance des communes, le Département cantonal de la cohésion sociale (DCS) a estimé qu'elle n'en avait pas le droit. «Ce prélèvement, en ceci qu'il n'attribue pas de nouvelles ressources aux personnes âgées, viole les conditions du legs», a écrit en février le DCS.

La Ville s'est aussitôt adressée au Conseil d'État dans son ensemble. En vain. Le gouvernement cantonal a suivi la position du département dirigé par Thierry Apothéloz. «Ce n'était pas un vote unanime», a tenu à préciser Alfonso Gomez. Comprendre: tous les conseillers d'État ne partagent pas l'interprétation faite par le DCS, laquelle s'appuie désormais davantage sur le règlement que sur le testament.

Cette décision n'implique pas une invalidation du budget. La Ville doit seulement compenser ce million de francs avec une somme équivalente d'ici à l'établissement des comptes en 2022. Mais, convaincue d'avoir agi en toute légalité, elle a décidé de saisir la justice. «Je regrette infiniment que la Ville doive aller devant la justice pour un litige avec le Conseil d'État, alors que nous étions prêts à discuter», a déclaré Sami Kanaan. Le maire regrette «les dégâts d'image très importants» générés par cette affaire. «Si ce n'était pas le Conseil d'État, nous pourrions demander des dommages et intérêts au civil.» Contacté, le DCS n'a pas souhaité faire de commentaire.

**Théo Allegranza**